

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

## SCHÉMAS DE STRATÉGIE DE PAYS

Point 4 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/98/4/1**  
25 février 2000  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## SCHÉMA DE STRATÉGIE DE PAYS - BURKINA FASO (1999-2003)

### RÉSUMÉ

Pays sahélien et enclavé, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés (PMA), avec un PNB par habitant estimé à 300 dollars E.-U. en 1996. Avec un indicateur de développement humain de 0,221 en 1997, le Burkina Faso se classe 172ème sur 175 pays. Près de la moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et 27,8 pour cent en deçà du seuil d'extrême pauvreté. La population pauvre et démunie est principalement localisée dans les zones rurales. Le Burkina Faso bénéficie de l'assistance du PAM depuis 1964; l'aide fournie jusqu'à présent s'élève à 130,9 millions de dollars E.-U.; elle a été essentiellement fournie dans le cadre de programmes "vivres-contre-travail", en appui à des activités de développement rural mises en oeuvre dans les zones vulnérables où l'équilibre céréalier est précaire.

En tenant compte des priorités et stratégies du gouvernement et des programmes des autres organismes des Nations Unies dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, l'action du PAM s'orientera à l'avenir essentiellement vers les zones rurales où les conditions de vie sont très précaires et portera sur trois secteurs: le développement rural, la santé et l'éducation de base. Afin d'optimiser les ressources, le PAM mettra l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines, notamment avec les projets de cantines scolaires et d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables, qui constitueront des grands volets d'intervention du PAM. Les femmes enceintes, les mères allaitantes, les enfants de zéro à cinq ans et les filles compteront ainsi parmi les bénéficiaires privilégiés du programme.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, OSA/4: O. Sarroca tel.: 6513-2505

Coordonnateur de programmes: E. Togbe-Olory tel.: 6513-2378

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



## L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LA PAUVRETE

### Le contexte économique et social

1. Avec un PNB par habitant estimé à 300 dollars E.-U.<sup>1</sup>, le Burkina Faso figure parmi les pays les moins avancés (PMA). Bien que l'économie ait bien progressé ces dernières années, avec un PIB (5,7 pour cent) supérieur au taux de croissance démographique (2,8 pour cent), environ 45 pour cent de la population vit encore au-dessous du seuil de pauvreté, soit 41 099 FCFA (82 dollars) par adulte et par an selon une enquête réalisée sur le profil de pauvreté au Burkina Faso.
2. Le Burkina Faso comptait en 1996 10,3 millions d'habitants; l'on estime qu'il atteindra 12,3 millions en l'an 2000 et 14 millions en 2005. Cette forte croissance démographique aggrave l'insuffisance des services sociaux, qui se sont pourtant améliorés ces dernières années.
3. Les femmes représentent 51 pour cent de la population totale du Burkina Faso. Elles consacrent les deux tiers de leur temps aux travaux agricoles. Etant généralement pauvres (51 pour cent d'entre elles sont extrêmement pauvres) et analphabètes (seuls 15 pour cent sont alphabétisées), elles n'ont pratiquement pas accès aux services sociaux de base. Très actives, les femmes sont pourtant victimes de préjugés socio-culturels qui limitent leur accès à la terre et au crédit, entre autres.
4. Le taux de scolarisation au Burkina Faso est parmi les plus bas de l'Afrique subsaharienne, avec un taux brut national de seulement 37,7 pour cent en 1995/96 (44,4 pour cent pour les garçons et 30,4 pour cent pour les filles). En milieu rural, le taux net de scolarisation tombe à 19 pour cent; en outre, les plus pauvres scolarisent les filles deux fois moins que les garçons. Appelées à jouer le rôle de mère, les filles sont initiées très tôt aux tâches quotidiennes du ménage et participent au ramassage du bois de chauffe et à certains travaux agricoles (désherbage, semis). En raison de ces multiples activités, beaucoup de ménages hésitent à envoyer leurs filles à l'école.
5. La situation de la santé publique au Burkina Faso se caractérise par un accès insuffisant aux soins de santé primaires et par la faiblesse du taux de vaccination. Les taux de mortalité des moins de cinq ans (184,9 pour mille) et de mortalité générale (16,4 pour mille), qui demeurent élevés, sont imputables en grande partie aux maladies infectieuses et parasitaires dues au manque d'hygiène et d'eau potable. Les services offerts par les structures de santé publique sont particulièrement faibles en zone rurale. On estime à 49 pour cent le taux de couverture des services de santé pour les femmes enceintes et à 10 pour cent celui pour les enfants de moins de cinq ans.

### L'insécurité alimentaire

#### *Au niveau national*

6. Pays sahélien et enclavé, avec une seule saison de pluies dans l'année, le Burkina Faso a été confronté à de terribles catastrophes naturelles, dont les grandes sécheresses de 1973/74 et

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. Un dollar équivaut à 500 FCFA.



1984/85. Ces catastrophes ont grandement contribué à la dégradation de l'environnement, réduit le potentiel agricole (manque d'eau et de terres cultivables) et accru les facteurs de risque et de vulnérabilité. La sécheresse de 1984/85 a touché 12 des 30 provinces que comptait le pays et a provoqué un déficit céréalier net de 163 000 tonnes; la production agricole a chuté, représentant moins de la moitié de celle de 1996/97. Environ 2 500 000 habitants ont été touchés, dont 500 000 ont été déclarés sinistrés.

7. Extensive, très peu mécanisée et utilisant peu l'engrais, l'agriculture du Burkina Faso demeure une agriculture de subsistance avec une seule récolte par an. Les exploitations traditionnelles, qui ne dépassent généralement pas cinq à six hectares, occupent près de 90 pour cent des terres cultivées et assurent 95 pour cent de la production.
8. La production agricole varie considérablement d'une année sur l'autre en raison des aléas climatiques. En 1990/91 par exemple, la production est retombée au niveau de 1985/86 et celle de 1995/96 a été inférieure de six pour cent à celle de 1991/92. L'on enregistre une campagne céréalière déficitaire tous les trois ou quatre ans environ.
9. En 1996, la production a été déficitaire dans les provinces de Kadiogo, Séno, Oudalan, Nahouri, Sanmatenga, Boulkiemdé, Passoré et Bam, dont certaines sont situées dans l'ouest et le sud-ouest du pays où la saison des pluies est souvent favorable. Parmi elles, six ont enregistré une baisse de production de plus de 10 pour cent.
10. D'une manière générale, la production agricole reste précaire car assujettie en grande partie aux aléas climatiques; d'après les bilans céréaliers de ces dernières années, la production nationale couvre entre 80 et 90 pour cent des besoins, sauf durant des années pluviométriques exceptionnelles comme 1989/90, où ce taux a atteint 107 pour cent et 1996, où l'on prévoit un excédent de production de 30 000 tonnes.

### **Au niveau des ménages**

11. La faiblesse des revenus, l'insuffisance et l'état défectueux du réseau routier et le manque de structures d'entreposage dans les villages limitent l'accès des ménages aux vivres en milieu rural.
12. Le régime alimentaire de base se compose pour l'essentiel de céréales, surtout du sorgho et du mil, qui représentent 85 pour cent des céréales consommées. Peu varié et déficitaire en protéines d'origine animale (10 pour cent) et en légumineuses (22 pour cent), ce type de régime favorise la malnutrition. La consommation de viande, d'œufs et de lait par habitant et par an est de 12,3 kilogrammes en milieu rural, contre 21,3 kilogrammes dans les grandes villes.
13. La malnutrition est omniprésente chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et elle est particulièrement grave parmi les enfants d'âge préscolaire: 29 pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition et 12 pour cent des enfants nés en maternité pèsent moins de 2,5 kilogrammes. Les mauvaises pratiques de sevrage constituent une cause majeure de malnutrition infantile. Chez les femmes de 16 à 45 ans, le taux de malnutrition est de 15 pour cent. La méconnaissance des besoins nutritionnels, le manque d'hygiène et les maladies affectent également la santé des enfants et des femmes.

### **La pauvreté**

14. Pour mieux évaluer la pauvreté dans le pays, les autorités ont, avec l'appui de partenaires, effectué une étude du profil de pauvreté au Burkina Faso qui s'appuie sur les résultats de l'Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, menée d'octobre 1994 à



janvier 1995. Cette étude met en relief l'incidence, la gravité, les caractéristiques, les tendances et les causes de la pauvreté.

15. Selon cette étude, environ 45 pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 41 099 FCFA (soit 82 dollars) par adulte et par an. La pauvreté est concentrée dans les zones rurales et les régions du centre-nord, du sud-est, du centre-sud et du nord sont les plus touchées. Elle touche principalement les agriculteurs, surtout ceux qui pratiquent l'agriculture de subsistance (51,5 pour cent) ainsi que les femmes (voir paragraphe 3). En outre, 27,8 pour cent des Burkinabé vivent en deçà du seuil d'extrême pauvreté, établi à 31 749 FCFA (63 dollars) par adulte et par an.
16. En milieu rural, les agriculteurs dont la production est essentiellement vivrière ainsi que ceux qui sont tributaires d'une seule culture ou activité sont considérés comme sans ressources. Dans les villes, certaines catégories de personnes n'ont aucun moyen financier et ne disposent d'aucune source de revenus: handicapés, enfants des rues, jeunes diplômés, travailleurs licenciés, etc.
17. La population pauvre a cherché à diversifier ses activités afin d'accroître ses revenus. En zone rurale, cela s'est traduit notamment par une extension des exploitations familiales, la pratique de cultures de contre saison (si les conditions le permettent), ainsi que du petit élevage; les femmes effectuent également des travaux d'artisanat. La population rurale pauvre émigre vers les villes ou dans les pays voisins (Ghana, Côte d'Ivoire) où l'activité économique, et surtout agricole, semble encore possible et rémunératrice.

## **LES PRIORITES ET LES POLITIQUES NATIONALES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LA PAUVRETE**

### **Politiques générales**

18. Conscient qu'une politique efficace de lutte contre la pauvreté requiert au préalable un cadre macro-économique favorable, le Gouvernement du Burkina Faso a mis en place depuis 1991 un programme de réformes économiques et structurelles avec l'appui de la communauté internationale. Ce programme (PAS) vise entre autres à créer les conditions d'une relance de la croissance et de l'emploi. Même si le PAS est perçu par le gouvernement comme un moyen, son objectif reste le développement humain durable. Un nouveau volet vient d'ailleurs d'y être ajouté, concernant la dimension sociale de l'ajustement. Il vise entre autres à élaborer et à conduire avec efficacité des politiques sociales ainsi que des programmes de lutte contre la pauvreté intégrés aux réformes d'ajustement structurel.
19. La mise en oeuvre de ces réformes a renforcé les bases d'une expansion durable de l'activité économique. Le produit intérieur brut (PIB), qui avait stagné depuis 1991 aux environs de deux pour cent, a progressé pour atteindre 5,7 pour cent en 1996. Cette évolution favorable a permis de dégager des ressources, dont une partie a été affectée aux secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation. Parallèlement, l'état des finances et le cadre macro-économique se sont améliorés. La libéralisation de l'économie est aussi pratiquement achevée et plusieurs réformes ont été adoptées.
20. Pour relever les défis en matière de lutte contre la pauvreté et assurer le développement humain durable, le Burkina Faso a adopté en 1995 une Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) et a consacré 26 pour cent de son budget aux services sociaux. Le gouvernement a réaffirmé dans cette Lettre d'intention sa volonté de poursuivre les efforts déployés dans le cadre des réformes économiques et d'oeuvrer en



priorité pour la lutte contre la pauvreté, en privilégiant entre autres la sécurité alimentaire, qui permettra à chaque Burkinabé d'accéder à l'alimentation et à l'eau potable. La Note de stratégie nationale récemment établie contribuera à traduire ces intentions dans les faits.

### **Politiques de sécurité alimentaire**

21. Outre la modernisation et la diversification de la production agricole, et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, le renforcement de la sécurité alimentaire constitue le troisième grand objectif du Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA), adopté par le gouvernement en 1991. En faisant du renforcement de la sécurité alimentaire un des objectifs majeurs du PASA, le gouvernement veut assurer à tous, et particulièrement aux plus démunis, un meilleur accès à la nourriture.
22. Le gouvernement a entrepris de développer une politique d'accroissement de la production agricole afin d'améliorer les revenus des producteurs et l'état nutritionnel de leur famille. Pour relever ce défi, le gouvernement établit actuellement une stratégie de croissance agricole durable fondée sur un développement intégré de l'agriculture et de l'élevage, le dégagement de surplus et l'amélioration de la productivité agricole. Des décisions ont aussi été prises en vue de formuler des actions prioritaires au niveau de certaines filières (céréales, élevage, fruits et légumes). Des programmes complémentaires spécifiques pour l'équipement, les infrastructures hydro-agricoles et les transports ont également été définis. Parmi ceux-ci, le programme d'appui au stockage villageois a été mis en place pour décentraliser le dispositif de sécurité alimentaire et mieux responsabiliser les communautés villageoises (par la création de banques de céréales notamment). Tous ces efforts se sont traduits par une plus grande régularité des approvisionnements, une amélioration des infrastructures de transport et de stockage et une plus grande disponibilité du crédit. Avec le développement de l'irrigation, le gouvernement espère atteindre l'autosuffisance en riz. Ces efforts seront appuyés par des organes mis en place dans le cadre de la nouvelle politique céréalière, notamment le Comité de réflexion et de suivi de la politique céréalière (CRSPC).
23. Le gouvernement a également entrepris d'améliorer le pouvoir d'achat des populations et d'élargir l'accès aux services sociaux de base par la mise en place de programmes d'appui aux initiatives prises par les communautés de base pour améliorer leurs conditions de vie. Dans les zones rurales, des projets de développement intégré financent l'installation de points d'eau, la construction d'infrastructures scolaires et socio-sanitaires, et accordent des crédits pour le petit commerce aux groupements villageois.
24. Dans le cadre de la diversification et pour faire face à la demande croissante de la population, le gouvernement a entrepris de promouvoir d'autres cultures (riz, niébé, tubercules, voandzou) et de développer les cultures maraîchères. Dans le même temps, il a entrepris, avec des opérateurs privés, de valoriser des céréales locales grâce au projet Procelos (Projet de promotion des céréales locales) et d'encourager la consommation de poisson. Les femmes étant des actrices importantes de cette politique, le gouvernement, avec l'appui des partenaires, a développé à leur intention des stratégies et politiques adéquates de soutien aux activités rémunératrices. Organisées et groupées en associations, les femmes ont développé, entre autres, les activités de collecte et de transformation des amandes de karité ainsi que de commercialisation du beurre de karité. Elles mènent aussi d'autres activités telles que l'artisanat, le petit élevage domestique et le maraîchage.



25. Pour le suivi de la campagne agricole, la prévention et la gestion des crises alimentaires, le gouvernement a mis en place des structures nationales. Le Système d'alerte précoce (SAP) fait partie des principaux mécanismes de prévention des crises. Basé sur la collecte et l'analyse des données agricoles qui lui sont fournies par le Système d'information sur les marchés (SIM) et le Comité de coordination de l'information (CCI), le SAP s'efforce d'identifier les zones à risque et effectue des évaluations de vulnérabilité dans le pays. La Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire, (SONAGESS) dispositif clé de la gestion des crises au Burkina Faso, est chargé de la constitution, de la gestion et de l'entretien du Stock national de sécurité (SNS). Elle dispose d'une capacité de stockage de 110 000 tonnes, d'un stock national de sécurité de 35 000 tonnes et d'une réserve financière correspondant à l'achat de 25 000 tonnes de céréales. Par ailleurs, le Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), est chargé de mettre en œuvre, par le biais de structures décentralisées, un plan national d'organisation des secours d'urgence et de réhabilitation en cas de catastrophe naturelle.

### Politiques d'aide alimentaire

26. Au Burkina Faso, il n'existe pas de politique d'aide alimentaire clairement définie. Il y a quelques années, un comité des donateurs organisait des consultations avec les pouvoirs publics pour établir les conditions d'octroi de l'aide alimentaire. Cette pratique a dans une large mesure été abandonnée après 1986 et le gouvernement a décidé d'y revenir dans le contexte du PASA. Certains donateurs envisagent également de créer un organe consultatif mixte (donateurs/gouvernement) pour décider de l'utilisation des fonds de contrepartie dégagés par l'aide alimentaire.
27. Depuis les dix dernières années, l'aide alimentaire au Burkina Faso se compose à 85 pour cent d'aide-projet, avec une moyenne de 35 000 tonnes livrées par an. Pendant les années de grande sécheresse, en 1974 et 1985, les livraisons d'aide alimentaire ont atteint respectivement 107 900 et 124 200 tonnes; il s'agissait pour la plupart d'aide-programme comportant des ventes par appel d'offres et constitution de fonds de contrepartie.
28. Les livraisons d'aide alimentaire au Burkina Faso se composent essentiellement de céréales; parmi les produits non céréaliers, on trouve de l'huile végétale, du sucre, des produits laitiers et des légumineuses. Dix à 20 pour cent du total de l'aide sont achetés localement; le reste est importé commercialement.
29. Les principaux donateurs sont les Etats-Unis d'Amérique (USAID), le PAM et l'Union européenne. Les dons des Etats-Unis constituent en moyenne 54 pour cent des livraisons totales. La part du PAM et de l'Union européenne s'élève respectivement à 25 pour cent et huit pour cent de l'aide alimentaire totale. Les 13 pour cent restants sont fournis par l'Allemagne, le Canada, les Pays-Bas, le Japon, l'Italie et le Danemark.
30. USAID a fourni, par le biais de l'ONG CRS-Cathwel environ 14 000 tonnes de vivres par an dont 80 pour cent ont été utilisés dans le cadre d'un projet cantines scolaires/appui à l'enseignement de base. Les 20 pour cent restants ont été affectés à des petits projets agricoles et à des activités en faveur de personnes indigentes. Les dons de l'Union européenne, en moyenne 3 500 tonnes par an, se distribuent essentiellement entre les ONG SOS Sahel, Delwende, Caritas nationale et Frères des Hommes, en appui à des activités de développement rural. Quant au PAM, avec des livraisons de 7 500 tonnes par an en moyenne, il a appuyé surtout des projets vivres-contre-travail de développement socio-économique en zone rurale. L'aide alimentaire-projet a été jusque-là distribuée un peu partout, sans qu'aucun ciblage géographique et socio-économique ait été effectué. Avec la diminution des ressources constatée ces dernières années, les principaux donateurs d'aide alimentaire procèdent



actuellement à une redéfinition des activités prioritaires et à un recentrage géographique des zones d'intervention, en mettant davantage l'accent sur les zones déficitaires très pauvres.

31. Dans le domaine de l'urgence, le Burkina Faso a reçu une aide de secours en 1985/86 et 1990/91, lorsqu'il a connu des déficits céréaliers importants. En outre, entre 1992 et 1996, le PAM a livré environ 3 000 tonnes de vivres d'urgence sur trois ans aux réfugiés maliens et nigériens installés au Burkina Faso.
32. Les besoins annuels moyens d'importations commerciales et d'aide alimentaire ont oscillé autour de 140 000 tonnes (essentiellement de céréales) entre 1987 et 1996. Il apparaît donc que pour combler le déficit céréalier, le gouvernement continue de compter sur l'aide alimentaire.

## EVALUATION DES RESULTATS OBTENUS PAR LE PAM

33. Le Burkina Faso bénéficie de l'assistance du PAM depuis 1964. Un accord de base relatif à cette assistance a été signé le 12 décembre 1967 permettant ainsi le financement des projets de développement et opérations d'urgence. De 1964 à nos jours, la valeur totale de l'aide fournie par le PAM s'est élevée à 130,9 millions de dollars, dont 114,1 millions pour des projets de développement, 14,1 millions pour des opérations d'urgence et 2,7 millions pour des projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés.
34. Conformément aux priorités et stratégies de développement du pays, le PAM a continué ces 10 dernières années à consacrer une part croissante de ses ressources aux actions menées par les groupements villageois pour le développement socio-économique du monde rural, dans le cadre de deux projets de développement: Burkina Faso 3326 "Développement rural", et Burkina Faso 3376 "Développement de l'infrastructure rurale".
35. En achetant des céréales dans les zones excédentaires, le PAM a permis d'améliorer l'approvisionnement des zones déficitaires qui connaissent des difficultés d'accès aux marchés. Les populations des zones rurales chroniquement déficitaires (centre-nord et nord) ont reçu 39 678 tonnes de vivres engagées au titre de ces deux projets. Une mission d'évaluation à mi-parcours a examiné en mai 1991 la mise en oeuvre de ces deux projets. Elle a estimé que l'aide alimentaire fournie représentait un appui important aux actions de développement communautaire et a confirmé le bien-fondé des domaines d'intervention des deux projets. Cependant, pour faciliter la coordination des activités des sous-projets et pour réduire les frais de gestion, la mission a recommandé de réunir les deux projets en un seul.
36. Le programme en cours (1993-1999) comporte deux projets de développement et un projet d'intervention prolongée, pour un montant total de 37 285 000 dollars.

### Projet Burkina Faso 3326.01 "Développement rural"

37. Ce projet, né de la fusion des projets 3326 et 3376, a été approuvé en mai 1992 pour une durée de cinq ans et pour un coût total de 24,87 millions de dollars. Les activités ont démarré en novembre 1993. Il était prévu dans le Plan d'opérations qu'environ 250 000 personnes, essentiellement membres des groupements villageois, bénéficieraient chaque année directement de l'aide alimentaire mais, avec les repas pris en commun lors des travaux collectifs, le nombre réel de bénéficiaires directs a été plus élevé.
38. Le projet, de dimension multisectorielle, comporte quatre sous-projets:





- a) Le sous-projet I, Appui à l'aménagement des ressources naturelles et à la production (60 pour cent de l'engagement total), regroupe des activités de conservation des eaux et des sols, de foresterie villageoise, d'aménagement des ressources en eau et de colonisation de nouvelles terres.
  - b) Le sous-projet II, Appui à la sécurité alimentaire villageoise (13 pour cent de l'engagement), a pour objectif de doter 300 banques de céréales nouvellement construites d'un stock de démarrage de 15 tonnes chacune. En 1995, le Plan d'opérations a été amendé pour inclure un appui au Projet de sécurité alimentaire et nutrition (PSAN), financé par la Banque mondiale et la Norvège. Ce projet vise entre autres la création d'emplois temporaires dans les provinces les plus vulnérables à la sécheresse.
  - c) Le sous-projet III, Appui à la formation rurale (10 pour cent de l'engagement), a pour objectif d'améliorer le niveau des connaissances des paysans dans les domaines de l'agriculture, de la conservation des eaux et des sols, de la foresterie et de la gestion des unités économiques villageoises. La formation comprend des cours d'alphabétisation, une formation complémentaire de base et une formation technique spécialisée.
  - d) Le sous-projet IV, Développement de l'infrastructure rurale (17 pour cent de l'engagement), comporte deux volets. Le premier vise à améliorer l'infrastructure de transport, de communication et de commercialisation aux niveaux régional et villageois, grâce à des travaux d'entretien et de remise en état des pistes régionales effectués par les ouvriers salariés des travaux publics qui reçoivent des rations familiales en complément de leur salaire, modique. Le second volet a pour objectif d'équiper les villages en infrastructures sociales et économiques de base.
39. Les quatre sous-projets sont mis en oeuvre par des organismes différents dont la coordination est assurée par le Secrétariat permanent aux aides du PAM (SPAP), qui relève du Ministère de l'agriculture.
40. Le projet a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en juin 1997. Il ressort des conclusions et recommandations de la mission, que l'aide alimentaire joue un rôle incitatif indéniable, voire indispensable, pour la conduite des activités de développement. Le mode d'utilisation de cette aide, sous forme de repas pris en commun lors des travaux collectifs, lui confère une spécificité particulière de facteur de cohésion sociale autour d'opérations de développement villageois.
41. Au 30 juin 1997, les rapports évaluaient à 95,37 pour cent le taux moyen d'exécution de l'ensemble des activités du projet (86 pour cent pour le sous-projet I, 42 pour cent pour le sous-projet II, 139 pour cent pour le sous-projet III et 114,5 pour cent pour le sous-projet IV). Seules les composantes Foresterie villageoise du sous-projet I et Appui au PSAN du sous-projet II enregistraient de faibles taux d'exécution (respectivement 17 et 13 pour cent), dus aux difficultés de mobilisation des fonds pour les composantes de fixation des dunes et de foresterie villageoise et à la lenteur de démarrage des activités du PSAN. Le projet a alloué 66 pour cent des rations à l'aménagement des ressources naturelles et à la production, 22 pour cent à la formation rurale et 12 pour cent au développement des infrastructures rurales. Aucun critère n'a été défini dans le sous-projet I pour permettre une sélection efficace des activités à soutenir, alors que les requêtes soumises par les populations dépassent largement les capacités d'assistance du projet. Selon la mission d'évaluation, cette situation contribue à multiplier les réalisations sur le terrain et affecte la qualité des ouvrages exécutés; les normes de travail ne sont pas toujours respectées, ce qui explique en partie les taux de réussite



supérieurs à 100 pour cent pour certaines activités. Toutefois, lorsque les activités sont réalisées en association avec d'autres partenaires, les travaux sont techniquement de meilleure qualité.

42. La mise en oeuvre de la composante Appui aux banques céréalières a été lente car elle était subordonnée à la monétisation de l'huile végétale, lorsqu'elle s'est avérée difficile; par ailleurs, l'insuffisance de suivi et de formation des groupements villageois en matière de gestion, les difficultés d'approvisionnement et les faibles taux de remboursement des crédits ont également gêné l'exécution de cette composante.
43. La mission d'évaluation a constaté que l'aide alimentaire a un impact déterminant sur la participation et sur l'assiduité des stagiaires aux sessions de formation. Pour ce qui est de la construction d'infrastructures rurales, elle a estimé que dans certains cas, la quantité de travail nécessaire ne justifie pas le recours à des activités vivres-contre-travail et que l'aide alimentaire devrait appuyer seulement des travaux de construction à usage collectif requérant au minimum deux mois de travail, à effectuer par un nombre représentatif de la communauté bénéficiaire. Le volet Entretien du réseau routier secondaire (pistes de desserte agricole) a permis à des ouvriers du service mobile des travaux publics qui travaillent dans des conditions difficiles de consommer directement sur les chantiers une partie de la ration, moyennant une retenue sur le salaire.
44. D'une manière générale, pour améliorer les résultats du projet, la mission a recommandé une simplification du processus décisionnel (sélection des opérations), une redéfinition des zones prioritaires d'intervention et une meilleure concentration des activités dans ces secteurs ainsi que la mise en place d'un système de suivi-évaluation basé sur une claire responsabilisation des intervenants directs. Plusieurs recommandations visant l'amélioration de la gestion des différents volets ont été également formulées. La mission a par ailleurs recommandé d'accorder la priorité aux régions les plus déficitaires en eau (zones du nord et du centre-nord) et aux zones où la sécurité alimentaire est précaire (Soum, Yatenga, Passoré, Boulkiemdé, Bam, Sanmatenga, Namentenga).
45. L'une des faiblesses de l'exécution du projet réside dans l'étendue des zones d'intervention et dans la multiplicité et la variété des activités entreprises. La mise en oeuvre du projet a également souffert d'une lourdeur administrative, de la centralisation des décisions d'approbation, de contraintes budgétaires et de l'effectif insuffisant de personnel mis à disposition par le gouvernement.
46. Par contre, l'un des atouts du projet est son approche participative: au niveau des localités, les programmes sont élaborés puis évalués conjointement par les structures d'encadrement et les communautés villageoises. Cette méthode de gestion participative permet aux populations bénéficiaires de s'approprier les réalisations du projet tout en se préparant pour l'après-projet. De par sa flexibilité, le projet a aussi contribué à réduire la vulnérabilité des populations et à atténuer les effets des catastrophes; ainsi, lorsque la campagne agricole 1995/96 a enregistré un déficit céréalier important qui a nécessité la mobilisation d'une aide alimentaire d'urgence, les activités du projet ont été renforcées dans les provinces touchées.

### **Projet Burkina Faso 4959 "Alimentation complémentaire des groupes vulnérables"**

47. Ce projet, d'une durée de quatre ans, a été approuvé en décembre 1995, pour un coût total de 9,73 millions de dollars. Il vise à appuyer la politique de généralisation des soins de santé primaires (SSP) en y intégrant l'aide alimentaire comme composante indispensable. Celle-ci a les fonctions suivantes:



- a) contribuer à la récupération nutritionnelle des enfants souffrant de malnutrition grave admis dans les Centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN);
  - b) encourager les femmes enceintes et les mères allaitantes considérées à risque à fréquenter régulièrement les structures sanitaires;
  - c) contribuer aux efforts d'information, d'éducation et de formation entrepris par le Ministère de la santé à l'intention des femmes.
48. L'assortiment alimentaire et le type de ration distribuée ont été déterminés en fonction des habitudes alimentaires locales et des besoins énergétiques et protéiques des différents groupes ciblés. Le sel iodé a été inclus à cause de la prévalence du goitre, que les autorités sanitaires du pays veulent éliminer.
49. Le projet cible six provinces sur les 45 que compte le pays ainsi que quelques quartiers déshérités des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les provinces retenues (Passoré, Soum, Gourma, Sanmatenga, Bazèga et Bougouriba) sont parmi les plus vulnérables, la malnutrition y prévaut, les populations qui y vivent souffrent de carences en micronutriments et les infrastructures sanitaires sont insuffisantes.
50. Le projet a effectivement démarré en septembre 1996 et s'est trouvé confronté à des divers obstacles: difficultés, pour les services décentralisés de la santé, de sélectionner de manière rigoureuse les bénéficiaires; difficultés financières des structures sanitaires qui rendent difficile le suivi-évaluation; insuffisance du personnel d'exécution et de suivi du projet. Le Plan d'opérations prévoit la distribution de 5 197 tonnes de vivres par an. Toutefois, en raison des difficultés mentionnées plus haut et liées probablement au caractère récent du projet et de l'assistance du PAM à ce secteur, seules 1 831 tonnes de vivres avaient été distribuées après une année d'exécution, soit un taux d'utilisation de 35 pour cent.

### **Projet Burkina Faso 5702.00 "Aide aux Touaregs réfugiés au Burkina Faso"**

51. A la suite d'affrontements persistants entre les armées nationales maliennes et nigériennes et les populations touaregs, plusieurs milliers de réfugiés ont trouvé asile dans quatre provinces du Burkina Faso (Ouhadenga, Ouhadalan, Soum, Séno). Avec l'intensification des troubles de 1991 à 1994, leur nombre est passé de 6 000 à 20 000. En collaboration étroite avec le HCR, le PAM a fourni, de 1992 à 1995, une aide alimentaire aux réfugiés touaregs par le biais de trois opérations d'urgence (5152 et deux élargissements), dont le coût total s'élève à 1,53 million de dollars. A la fin des opérations d'urgence, le gouvernement a demandé au PAM de poursuivre son assistance pendant une nouvelle période de 12 mois. Le projet d'intervention prolongée en faveur de 33 000 réfugiés touaregs a été approuvé, pour un coût de 2,67 millions de dollars et une durée de 12 mois à partir du 1er septembre 1995. Plusieurs enquêtes nutritionnelles réalisées par le HCR ont montré que l'aide alimentaire a contribué à réduire considérablement le taux de malnutrition des enfants dans les camps de réfugiés. La mission conjointe d'évaluation PAM/HCR de juin 1995 a également constaté que l'état nutritionnel et de santé des populations réfugiées s'était stabilisé à un niveau satisfaisant. La paix étant revenue dans les pays d'origine, le PAM a décidé, en consultation avec le gouvernement et le HCR, de mettre fin au 30 juin 1997 à toute distribution générale dans les camps, afin de favoriser le rapatriement des réfugiés. Dans le cadre du projet régional Mali 5804 "Aide alimentaire aux réfugiés maliens et aux victimes du conflit", opérationnel depuis le 1er juillet 1997, tout réfugié volontaire pour le rapatriement reçoit un colis équivalant à trois mois de rations. Suite à l'adoption de cette stratégie, la majorité des réfugiés s'est inscrite pour le rapatriement. La restauration d'un climat de confiance dans les pays d'origine et la mise en place d'un cadre d'accueil (remise en état des puits, des infrastructures



d'accueil et aide à la réinstallation, y compris aide alimentaire) ont également largement contribué à accroître le nombre des volontaires pour le rapatriement.

## RESULTATS ET IMPACT DE L'ASSISTANCE DU PAM

52. Il ressort des différentes évaluations des projets de développement rural que l'aide alimentaire a contribué à améliorer sensiblement les capacités de production et les conditions de vie des communautés rurales dans les zones déficitaires, grâce à la mise en place d'ouvrages pour la production de riz, à des travaux d'amélioration et de conservation des sols, et à la construction de logements, de centres communautaires, de magasins, de dispensaires, de maternités et de pistes rurales. L'aide alimentaire est destinée essentiellement aux populations rurales dont les conditions d'existence sont difficiles et précaires. Dans la plupart des cas, la qualité des travaux ainsi que la participation des communautés à leur réalisation permettent d'espérer que la pérennité des infrastructures sera assurée. Les travaux d'évaluation et de programmation participative ont renforcé les capacités d'autogestion des communautés villageoises.
53. Pour ce qui concerne le projet d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables, compte tenu de son caractère récent et de la faible capacité d'exécution du gouvernement, il est prématuré de mesurer à ce stade son impact sur la malnutrition et de tirer des leçons sur la durabilité de l'assistance.

### Impact de l'assistance sur les femmes

54. Les femmes sont les bénéficiaires directs du projet d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables. On évalue à environ 60 pour cent le taux de participation des femmes aux activités de ce projet. Les systèmes de collecte des informations n'ont jusque-là pas permis de disposer de données statistiques complètes ventilées par sexe. Dans le cadre du projet de développement rural, les enquêtes conduites dans 14 provinces en 1996 ont évalué à 25 pour cent le taux moyen de participation des femmes aux activités. Ce taux est beaucoup plus élevé dans les activités de formation (51 pour cent). La faiblesse générale du taux de participation s'explique par le fait que les domaines d'intervention du projet ne couvrent pas les activités traditionnelles des femmes. La mission d'évaluation du projet de développement rural a constaté que les réalisations bénéficient aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

### Coût-efficacité

55. La valeur alpha des produits (le rapport entre la valeur d'un produit alimentaire pour les bénéficiaires et la somme du coût de ce produit alimentaire et de son coût d'acheminement pour le PAM) oscille entre 1,9 pour le sucre, 1,6 pour le poisson en boîte, 1,4 pour l'huile végétale, 1,3 pour le riz, 0,9 pour les haricots et 1 pour le mil/sorgho. Ces indices permettent de conclure que les produits alimentaires acheminés au Burkina Faso par le PAM conservent un avantage comparatif malgré l'enclavement du pays. Les produits locaux (mil/sorgho, haricot) sont achetés par le PAM après la récolte, quand les prix sont au plus bas et leur distribution s'étale sur l'année.

### Monétisation

56. Le projet Burkina Faso 3326.01 prévoyait la monétisation de 5 739 tonnes d'huile végétale pour financer a) les dépenses de subvention TIEM (79,63 pour cent), b) les achats de céréales pour les banques céréalères (20,13 pour cent), et c) le suivi-évaluation (0,24 pour



cent). Après de longues et difficiles négociations avec le gouvernement, 2 600 tonnes ont pu être monétisées avec une valeur alpha (rapport entre les fonds dégagés et le coût de l'huile végétale) de 0,8 pour la première opération qui portait sur 1 000 tonnes, et de 0,7 pour la deuxième opération qui portait sur 1 600 tonnes. Les sommes dégagées ont été déposées sur un compte à terme au taux de 3,5 pour cent et ont essentiellement servi à rembourser la subvention TIEM au gouvernement. Le gouvernement a exigé le paiement des taxes et impôts sur toute future opération de monétisation. Il apparaît clairement que, dans ces conditions, les opérations de monétisation présentent peu d'intérêt.

### **Suivi, évaluation et établissement de rapports**

57. D'une manière générale, le système mis en place dans le cadre du projet de développement rural permet de rassembler suffisamment d'informations sur le nombre de jours de travail, les rations distribuées et les unités de travaux achevés, bien que, dans certains cas, l'information soit parvenue de manière incomplète ou tardive. Des insuffisances sont aussi constatées au niveau de la répartition par sexe des bénéficiaires. Le système de suivi-évaluation ne permet pas de bien estimer l'incidence du projet sur les bénéficiaires, tant les zones d'intervention sont étendues et les activités multiples et variées.
58. Le projet d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables devait utiliser le système déjà existant à l'intérieur des structures sanitaires et collecter des informations spécifiques à l'aide alimentaire. En raison des contraintes budgétaires du gouvernement, le dispositif n'a jusqu'à présent pas fonctionné. La Direction nationale technique du projet est composée d'un seul fonctionnaire à temps partiel et ne dispose d'aucun budget de fonctionnement. Ceci explique le taux d'utilisation assez faible (35 pour cent) du projet, l'approvisionnement des formations sanitaires étant conditionné à la fourniture de rapports de consommation des vivres.

## **ORIENTATION FUTURE DE L'AIDE DU PAM**

59. Les domaines actuels d'intervention du PAM au Burkina Faso s'intègrent dans les priorités et stratégies de développement du pays. Les activités futures s'orienteront essentiellement vers les zones rurales les plus pauvres où les conditions de vie sont les plus précaires (centre-sud, sud-est, centre-nord et nord). L'aide alimentaire améliorera l'approvisionnement de ces zones déficitaires qui connaissent des problèmes d'accès aux marchés. Les activités correspondant à quatre des cinq priorités et stratégies de développement définies par le gouvernement dans sa Lettre d'intention de politique de développement humain durable et confirmées dans la Note de stratégie nationale du pays. Le futur programme du PAM sera pleinement intégré à celui du gouvernement et des autres organismes du système des Nations Unies.

### **Groupes cibles, ciblage géographique et domaines prioritaires d'intervention de l'aide alimentaire**

60. Conformément à ce que préconise la Déclaration de la mission du PAM, les groupes cibles seront essentiellement composés de pauvres et de très pauvres, de groupes vulnérables et de populations exposées à l'insécurité alimentaire. Les projets de développement du PAM, axés sur les zones les plus vulnérables et écologiquement fragiles, pourraient contribuer à réduire la vulnérabilité des populations et faciliteraient la distribution de l'aide aux victimes d'une



éventuelle sécheresse. Trois secteurs clés ont été identifiés pour l'assistance du PAM: le développement rural, la santé et l'éducation de base.

- a) **Développement rural:** Les différentes évaluations ayant confirmé que l'aide alimentaire représente un appui important aux actions de développement rural, l'assistance fournie s'articulera autour de trois composantes: le développement agricole, la formation et le développement des infrastructures rurales. Les groupes cibles de ce projet seront les membres des groupements villageois des provinces ciblées, qui participeront volontairement aux travaux et à la formation ainsi que les ouvriers des travaux publics engagés dans les activités routières. Les activités à mener porteront essentiellement sur la protection/récupération/valorisation des ressources naturelles, le renforcement de la sécurité alimentaire villageoise, l'amélioration des techniques agricoles, le désenclavement et l'équipement des villages en infrastructures socio-économiques. Le prochain cycle sera mis à profit pour redéfinir les activités prioritaires et préparer un recentrage géographique des zones d'intervention. Le projet interviendra seulement dans les zones les plus déficitaires en eau (nord et centre-nord), les zones exposées à l'insécurité alimentaire et parmi les plus pauvres (centre-sud, sud-est, centre-nord et nord): quelque 25 provinces sur les 45 que compte le pays correspondent aux critères susmentionnés (voir carte en annexe). Une cellule d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité a été mise en place au sein du bureau du PAM pour développer les activités de collecte et d'analyse des données qui aideront à affiner le ciblage.
- b) **Santé:** Le projet alimentation complémentaire des groupes vulnérables visera principalement les enfants mal nourris, les femmes enceintes et les mères allaitantes des zones à risque et à déficit alimentaire fréquent ou chronique. Les activités du projet seront concentrées exclusivement durant le prochain cycle sur les provinces d'intervention du programme conjoint des Nations Unies "Soins de santé primaires" qui correspondent également à celles du programme conjoint "Accès à l'éducation de base". L'utilisation des services d'autres partenaires (ONG nationales et internationales, communautés de base etc.), le renforcement du partenariat avec les autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre du programme conjoint, et l'appui institutionnel au Ministère de la santé, devraient permettre d'aplanir les difficultés constatées dans l'exécution du projet.
- c) **Education de base:** Au cours du prochain cycle, un projet "Cantines scolaires" sera formulé et mis en oeuvre conformément aux priorités du gouvernement en matière d'éducation de base. Afin de développer des synergies utiles et d'optimiser l'allocation des ressources, le projet Cantines scolaires devrait constituer le volet alimentaire du programme conjoint des Nations Unies "Accès à l'éducation de base". Il sera axé essentiellement sur les élèves des écoles primaires nouvellement construites des 11 provinces les plus pauvres et les moins scolarisées: Gnagna, Gourma, Komandjari, Kompienga, Namentenga, Oudalan, Sanmatenga, Séno, Soum, Tapoa et Yagha. Les filles compteront parmi les bénéficiaires privilégiés du programme. Outre les repas pris à la cantine, elles recevront des rations sèches à emporter à la maison. L'on tiendra compte dans la mise en oeuvre de ce projet du projet de cantines scolaires financé par l'USAID (Food For Peace) pour la période 1997-2001 et exécuté par l'ONG CRS-Cathwel, afin de ne pas couvrir les mêmes écoles. Il est à noter que seulement 45,7 pour cent des écoles (soit 1 630 écoles sur 3 568) sont dotées de cantines scolaires et bénéficient de l'appui de l'USAID et du Gouvernement de la Norvège.



61. **Réalisation des engagements du PAM en faveur des femmes:** Tel que conçu, le projet d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables est un projet à forte composante féminine. Le nouveau projet de cantines scolaires, qui sera formulé très prochainement, ciblera en priorité les filles; des rations sèches, principalement destinées aux parents, leur seront fournies pour les encourager à fréquenter l'école. Des activités de sensibilisation des associations de mères d'élèves seront appuyées en vue de promouvoir la scolarisation des filles.
62. Dans le cadre du projet de développement rural, les demandes d'appui provenant des associations et groupements de femmes seront sélectionnées en priorité. Le volet formation et alphabétisation des femmes sera intensifié. Une étude socio-économique sera entreprise en vue de mieux cerner leurs besoins; parallèlement un système de collecte de données statistiques ventilées par sexe sera mis en place pour évaluer le taux de participation des femmes et les avantages qu'elles tirent du projet.

### **Programmation conjointe avec d'autres organismes**

63. Les interventions du PAM durant la période 1999-2003 se poursuivront en harmonie avec celles des autres organismes du système des Nations Unies, en tenant compte des priorités gouvernementales exprimées dans la Lettre d'intention de politique de développement humain durable. Les premières conclusions du Rapport 1997 sur le Développement humain au Burkina Faso et la Note de stratégie nationale seront également prises en compte dans l'orientation des activités du PAM.
64. Par ailleurs, les concertations entre le gouvernement et les organismes du système des Nations Unies ont permis de dégager des perspectives de programmation commune. Le futur programme pourrait ainsi bénéficier des avantages (assistance technique et financière et fourniture d'équipements) des programmes des donateurs bilatéraux, multilatéraux et des ONG (voir tableau en annexe). En effet au cours du prochain cycle, le PAM renforcera son partenariat avec les organismes du système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG, afin d'améliorer l'exécution des projets de développement.
65. Le programme conjoint "Soins de santé primaires", qui réunit le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et le PAM a été formulé; les modalités de mise en oeuvre sont en cours de définition.
66. Un programme conjoint (UNICEF, FNUAP, PAM, UNESCO, PNUD) d'appui à l'éducation de base au Burkina Faso a été également formulé et couvrira la période 1998-2002. Le nouveau projet de cantines scolaires en cours de formulation sera une composante essentielle de ce programme conjoint.
67. Le PNUD, le FENU, l'UNSO et la FAO collaboreront avec le PAM dans l'exécution du projet de développement rural. Certains donateurs comme l'Italie, la France, la Banque africaine de développement et le Fonds européen de développement seront des partenaires privilégiés de ce projet. Le projet de développement rural, en tant que projet multisectoriel bénéficiant de l'appui de plusieurs donateurs, constitue un exemple privilégié de transition vers l'approche-programme.

### **Modalités de l'aide du PAM**

68. Les modalités d'exécution des projets seront modifiées au cours du prochain cycle afin de permettre un bon suivi de l'incidence sur les bénéficiaires. A cet effet, le PAM améliorera ses propres capacités de gestion des projets et utilisera les services d'autres partenaires (ONG nationales et internationales, communautés de base, etc.). Par ailleurs, la décentralisation du



Secrétariat permanent aux aides du PAM (SPAP) et le recrutement de volontaires des Nations Unies qui superviseront plusieurs régions permettront de mieux suivre et d'évaluer ultérieurement comme il convient l'impact des projets.

69. Le Secrétariat permanent aux aides du PAM sera chargé de la réception, du transport et de la distribution des vivres. Au cours du prochain cycle, le PAM continuera d'appuyer le Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA) en achetant localement des céréales et des haricots, conformément à la Charte de l'aide alimentaire adoptée par les pays membres du CILSS. Ces achats s'effectueront lorsque ces produits seront disponibles sur le marché, à un prix intéressant. D'autre part, en raison des difficultés liées à la monétisation, aucun produit ne sera vendu pour dégager des fonds.

### Besoins en ressources

70. Les ressources qui seront allouées au Burkina Faso dépendront du niveau global des ressources du PAM. Toutefois, compte tenu du programme de développement envisagé, l'aide du PAM devrait atteindre en moyenne 6 600 tonnes de denrées par an (soit 3,8 millions de dollars) pendant la durée du programme.
71. Avec une concentration des activités de développement dans les zones vulnérables et écologiquement fragiles, cette enveloppe budgétaire devrait permettre:
- a) le développement de nouvelles activités (cantines scolaires) en réponse aux besoins croissants du pays dans le secteur de l'éducation (éducation des filles notamment);
  - b) la modification des modalités d'exécution des projets par le recours aux services d'autres partenaires opérationnels (ONG nationales et internationales) en vue de bien estimer l'incidence des projets sur les bénéficiaires (suivi qualitatif).
72. Compte tenu de l'insuffisance des ressources destinées au développement, pour atteindre en moyenne les 6 600 tonnes prévues par an, le futur programme privilégiera la consommation de denrées moins onéreuses comme les céréales et les haricots, au détriment de produits tels que les conserves de viande et de poisson.

## PROBLEMATIQUE ET RISQUES

73. **Contraintes budgétaires:** Malgré les efforts entrepris ces dernières années par le gouvernement pour assainir les finances publiques, les recettes de l'Etat restent insuffisantes et le déficit budgétaire important. Si cette tendance se poursuit, le futur programme risque de souffrir de la faiblesse des capacités d'exécution du gouvernement. Il est fort probable en effet, que dans un contexte de restriction budgétaire, le gouvernement ne puisse honorer toutes les obligations nécessaires à la mise en oeuvre du programme. Toutefois, on peut espérer que la mise en oeuvre de programmes conjoints avec les autres partenaires du système des Nations Unies et les subventions TIEM du PAM permettront de surmonter certaines difficultés financières. En outre, le PAM se propose de modifier les modalités d'exécution des projets en améliorant ses propres capacités de gestion des projets et en utilisant les services d'autres partenaires opérationnels.
74. **Sécheresse:** Bien que le gouvernement ait mis en place une structure chargée de la gestion d'un stock national de sécurité, le retour d'une longue période de sécheresse, ou une catastrophe majeure se traduirait par un accroissement des opérations d'urgence au détriment des activités de développement du futur programme.







## INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU BURKINA FASO

N°	Indicateurs	Année de référence	Valeur	Source
1	Population	1996	10,31 millions d'habitants	Recensement national décembre 1996
2	Croissance démographique	1991-1996	2,8 pour cent	(idem)
3	PNB/habitant	1996	300 dollars	Etat de l'économie et prévision, décembre 1996
4	PIB croissance en volume	1996	5,7 pour cent	(idem)
5	PIB variation	1993-1996	4,1 pour cent	(idem)
6	PIB/habitant variation	1993-1996	1,3 pour cent	(idem)
7	Seuil absolu de pauvreté national	1995	41 099 FCFA par adulte et par an	Profil de pauvreté, février 1996
8	Population en deçà du seuil de pauvreté absolu	1996	44,5 pour cent des Burkinabé	(idem)
9	Seuil de pauvreté extrême	1995	35 346 FCFA par adulte et par an	(idem)
10	Population en deçà du seuil de pauvreté extrême		27,8 pour cent des Burkinabé	(idem)
11	Taux brut de natalité	1995	42,2 pour mille	Ministère de la santé, 1997
12	Taux brut de mortalité	1995	16,4 pour mille	(idem)
13	Taux de mortalité infantile	1994	93,7 pour mille	(idem)
14	Espérance de vie à la naissance	1995	52,2 ans	(idem)
15	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire	1995-1996	37,7 pour cent	Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, 1997
16	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire	1995-1996	9,7 pour cent	Ministère de l'enseignement supérieur secondaire et recherche scientifique
17	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur	1995-1996	0,86 pour cent	(idem)
18	Taux d'alphabétisation des adultes	1994	22,2 pour cent	Institut national de la statistique et de la démographie
19	Accès à l'eau salubre	1994	Zones urbaines 97,8 pour cent Zones rurales 84,9 pour cent Taux global 85,8 pour cent	Ministère de l'environnement et de l'eau, 1997
20	Accès aux moyens d'assainissement	1994	Zones urbaines 88,8 pour cent Zones rurales 14 pour cent Taux global 27,9 pour cent	INSD-DNA, enquête démographique et de santé, 1994

## ÉVOLUTION SUR 10 ANS DES FLUX D'AIDE ALIMENTAIRE, EN TONNES, PAR CATÉGORIE

Année oct./nov.	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95
Urgence	9 424	782	17 464	274	0	9 680	422	883	0	2 136
Projet	45 319	33 122	28 903	30 841	37 537	56 063	47 729	35 971	30 698	42 333
Programme	29 191	4 523	8 158	5 876	1 636	23 600	8 300	2 161	2 110	2 291
<b>TOTAL</b>	<b>83 934</b>	<b>38 427</b>	<b>54 525</b>	<b>36 991</b>	<b>39 173</b>	<b>89 343</b>	<b>56 451</b>	<b>39 021</b>	<b>32 808</b>	<b>46 760</b>

Source: Interfais, The Food Aid Monitor  
Novembre 1995

**BESOINS EN RESSOURCES DU PROGRAMME  
1999 - 2003**

<b>Projet</b>	<b>Ressources estimatives (tonnes)</b>	<b>Ressources estimatives (dollars)</b>	<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	<b>Part des ressources escomptées pour les femmes à la fin du programme</b>
Développement rural	13 064	8 000 000	432 355	2 400 000 (30 pour cent)
Santé	9 098	5 000 000	57 335	3 250 000 (65 pour cent)
Education de base	1 0 907	6 000 000	140 356	2 100 000 (35 pour cent)
<b>TOTAL</b>	<b>33 069</b>	<b>19 000 000</b>	<b>630 046</b>	<b>7 750 000 (41 pour cent)</b>

## PROGRAMMATION CONJOINTE

Secteurs d'intervention	Organismes des Nations Unies	Institutions de Bretton Woods	Donateurs bilatéraux	ONG internationales et locales
Développement rural	PNUD, FENU, UNSO, FAO, BIT, PAM	Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union européenne</li> <li>- Coopération italienne</li> <li>- USAID</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération nationale des organisations paysannes</li> <li>- Fédération des unions des groupements NAAM</li> <li>- Comité régional des producteurs du Sahel</li> <li>- UCOBAM</li> <li>- World Relief</li> </ul>
Santé	OMS, PNUD, UNICEF, FNUAP, UNESCO, FAO, PAM	Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union européenne</li> <li>- Coopération française</li> <li>- Coopération italienne</li> <li>- Pays-Bas</li> <li>- Danemark</li> <li>- Section belge de coopération</li> <li>- GTZ/Santé publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins sans frontières/Luxembourg</li> <li>- Pharmaciens sans frontières</li> <li>- SCPB (SRK)</li> <li>- SCF/UK (Pays-Bas)</li> </ul>
Education de Base	UNESCO, UNICEF, FNUAP, PNUD, PAM, FAO	Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union européenne</li> <li>- Coopération française</li> <li>- Section belge de coopération</li> <li>- Coopération autrichienne</li> <li>- Coopération suisse</li> <li>- Canada</li> <li>- Pays-Bas</li> <li>- Japon</li> <li>- Norvège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CRS/Cathwel</li> <li>- CARITAS</li> <li>- Africare</li> <li>- Delwende</li> <li>- Service des volontaires allemands</li> <li>- SOS-Sahel</li> </ul>

## ANNEXE I



## ANNEXE II



## ANNEXE III





## ANNEXE IV